

# CAC

## Qu'est-ce que la CAC ?

La CAC est la Commission d'Attribution des Crédits. Elle est mise en place dans les instituts de Formation en Ergothérapie. Elle est présidée par le directeur de l'institut de formation.

## Qui est présent ?

- Le directeur de l'institut de formation qui préside la commission
- Le Président de l'université ou son représentant
- Des formateurs référents des étudiants
- Plusieurs représentants des tuteurs ergothérapeutes salariés et libéraux des structures d'accueil en stage
- Le responsable pédagogique ergothérapeute qui est obligatoirement membre de la commission si le directeur de l'institut n'est pas ergothérapeute et en assure la vice-présidence.

## A quoi sert-elle ?

A valider les unités d'enseignement et des stages acquis par les étudiants au cours de leur formation, elle se prononce sur la poursuite du parcours de l'étudiant. Chaque semestre, excepté le dernier, le formateur responsable du suivi pédagogique présente à la commission les résultats des étudiants.

Les crédits correspondants aux unités d'enseignement et aux stages sont mentionnés dans le dossier de l'étudiant. Lors du dernier semestre, les résultats sont présentés devant le jury d'attribution du diplôme mentionné à l'article 27.

## Validation du stage

Le formateur de l'institut de formation, référent du suivi pédagogique de l'étudiant, prend connaissance des indications apportées sur le portfolio et propose en relation avec le tuteur à la CAC, l'attribution des crédits européens

liés aux stages ou un complément de stage ou la réalisation d'une nouvelle période de stage. Dans ce cas, les modalités du complément ou de la nouvelle période de stage sont définies par l'équipe pédagogique.

En cas de difficultés, un entretien entre le tuteur, le formateur référent de stage de l'institut et l'étudiant est préconisé. Son contenu est rapporté aux membres de la commission semestrielle d'attribution des crédits.

*(Arrêté 5 juillet 2010, Titre I : Formation et certification, articles 19 et 24)*

**Marine Gosse**  
Vice-Présidente en charge  
de la Défense des Droits  
[vp-defensedesdroits@unaee.org](mailto:vp-defensedesdroits@unaee.org)  
06 76 23 44 90

**Olivier Dujardin**  
Président  
[president@unaee.org](mailto:president@unaee.org)  
06 47 06 06 96